

DÉLIBÉRATION N° CA 21-03 DU 9 MARS 2021

relative à l'élection des vice-présidents du conseil d'administration

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

Vu les articles L213-8-1 et R213-33 du code de l'environnement,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration adopté par délibération n° CA 21-02 du 9 mars 2021,

Vu le dossier de la réunion du conseil d'administration du 9 mars 2021,

DÉLIBÈRE

Article unique

Sont élus :

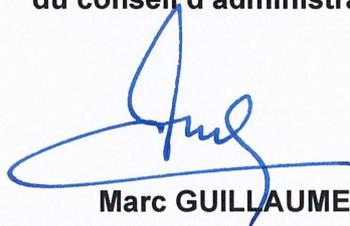
- Vice-président du conseil d'administration au titre du collège des parlementaires et des collectivités territoriales : M. Denis MERVILLE
- Vice-président du conseil d'administration au titre des collèges des usagers non économiques et des usagers économiques : M. Daniel MARCOVITCH

**La Secrétaire du conseil d'administration
Directrice générale par intérim
de l'agence de l'eau Seine-Normandie**



Sandrine ROCARD

**Le Président
du conseil d'administration**



Marc GUILLAUME